

# LA CRÉATION DU COMPTE ACADÉMIQUE DE L'AGENT

## ETAPE 2



LE SERVICE DE GESTION REMPLI LE DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'AGENT DANS LES BASES DE DONNÉES (IDENTITÉ, AFFECTATION, POSTE...)

## ETAPE 4



LES ACCÈS DES UTILISATEURS DE L'AGENT SONT CRÉÉS DANS LES DIFFÉRENTS ESPACES (TOUTATICE, ARENA, MESSAGERIE)

## ETAPE 6



SI L'UTILISATEUR NE DISPOSE PAS DES ACCÈS AUX APPLICATIONS QU'IL SOUHAITE. SES RESPONSABLES HIÉRARCHIQUES PEUVENT LUI DÉLÉGUER CET ACCÈS.

## ETAPE 1

L'AGENT INDIQUE A SON SERVICE DE GESTION LES INFORMATIONS LE CONCERNANT (IDENTITÉ, NUMÉRO...) PAR VOIE POSTALE OU INFORMATIQUE

## ÉTAPE 3

LES BASES DE DONNÉES DE GESTION SE SYNCHRONISENT AVEC LES BASES DE DONNÉES INFORMATIQUES

## ÉTAPE 5

LES DROITS D'ACCÈS AUX APPLICATIONS SONT CRÉÉS EN FONCTION DES DONNÉES PRÉCÉDEMMENT SAISIÉS (ÉTABLISSEMENT, FONCTION, DÉPARTEMENT...)

